

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Entre les soussignés

Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, représenté par M. WEILL Michel son Président, dûment habilité à cette fin, ci-après appelé Département ;

d'une part

La Société Bourdarios, demeurant 60 boulevard de Tibaud, BP 48 484, 31 084 TOULOUSE CEDEX ;

L'entreprise GASPARINI PUIITS, demeurant 6 chemin de Rebel, 31 180 CASTELMAUROUX, sous traitant de la Société Bourdarios ;

L'entreprise ALTRAD COFFRAGE ET ETAIEMENT, demeurant Z.A. de Bordevieille, 31 790 SAINT SAUVEUR, sous traitant de la Société Bourdarios ;

d'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Le contexte :

Le conseil départemental a conclu le 4 janvier 2019 un marché de travaux pour la Construction du Collège de Verdun – Lot 2 – Gros œuvre avec la Société Bourdarios, ci-dessus désignée, pour un montant initial de 2 900 000,00 € HT soit 3 480 000,00 € TTC.

Une déclaration de sous traitance n° 1 a été notifiée le 20 mars 2019 à l'entreprise GASPARINI PUIITS pour un montant de 63 001,60 € HT.

Une déclaration de sous-traitance n°2 a été notifiée le 9 mai 2019 à l'entreprise FPA AQUITAINE pour un montant total de 5 000,00 € HT.

Une déclaration de sous traitance n° 3 a été notifiée le 25 juin 2019 à l'entreprise F & CO

TP pour un montant de 60 000,00 € HT.

Une déclaration de sous traitance n° 4 a été notifiée le 25 juin 2019 à l'entreprise ISIDECO pour un montant de 6 778,80 € HT.

Une déclaration de sous traitance n° 5 a été notifiée le 28 juin 2019 à l'entreprise ALTRAD COFFRAGE pour un montant de 110 491,00 € HT.

Une déclaration de sous traitance n° 6, qui annule et remplace la sous traitance n° 4, a été notifiée le 22 octobre 2019 à l'entreprise ISIDECO pour un montant de 12 211,81 € HT.

Une déclaration de sous traitance n° 7 a été notifiée le 30 juillet 2020 à l'entreprise GETECH pour un montant de 7 200,00 € HT.

La date retenue pour l'achèvement des travaux a été fixée au 10 août 2020.

L'objet des litiges :

Les litiges se situent à trois niveaux :

1 – Des déclarations de sous-traitance modificative (DC4) ont été envoyées par le maître d'oeuvre le 19 octobre 2020 soit postérieurement à la réception des travaux.

Ces déclarations avaient pour objectif de modifier le montant sous traité avec les entreprises ALTRAD ET GASPARINI PUIITS :

- GASPARINI PUIITS : diminution du montant sous-traité de 9 501,86 € HT (faisant passer le montant des travaux sous-traités à 53 499,74 € HT) ;

- Entreprise ALTRAD : diminution du montant sous-traité de 6 627,10 € HT (faisant passer le montant des travaux sous-traités à 103 863,90 € HT) ;

Suite à l'impossibilité de notifier ces documents avant la réception des travaux, ces déclarations de sous-traitance modificatives n'ont pu être prises en compte.

2 – Le Décompte Général Définitif a été établi et notifié suivant les travaux réellement exécutés par chaque entreprise, est conforme aux prestations réalisées mais n'est pas en adéquation avec les pièces administratives du marché.

3 – Les engagements restants en comptabilité ne sont pas conformes à l'état du Décompte Général Définitif, le marché ne peut être soldé en l'état.

Ainsi, les parties sont convenues d'arrêter ce qui suit :

Article 1- Objet :

Le présent protocole de transaction a pour objet de fixer la répartition définitive des situations restantes des parties et clôturer définitivement le marché.

Article 2- Accord sur la dernière situation, convenu entre les parties, afin de solder le marché

Le DC4 modificatif avec les entreprises Altrad et Gasparini puits ayant été refusé par le Conseil Départemental, et compte tenu du fait que les travaux ont été réalisés par le titulaire du marché, le montant restant à régler sur la dernière situation, révisions comprises, à l'entreprise Bourdarios est le suivant :

- Part Gasparini effectué par Bourdarios : 9 501,86 € HT
- Part Altrad effectué par Bourdarios : 6 627,10 € HT
- Solde Bourdarios sur sa part de marché : 16 349,59 € HT

soit un total HT dû à Bourdarios de 32 478,55 € HT.

Le reste à mandater sur ce marché est respectivement de :

- Bourdarios : 32 478,55 € HT, TVA 9 757,63 € soit 42 236,18 € TTC
- Altrad : 0 €
- GASPARINI PUIITS : 0 € :

Il est à noter que la TVA des sous traitants est autoliquidée, ce qui signifie que l'entreprise titulaire paye la part de TVA du sous traitant.

Par conséquent, la TVA payée à l'entreprise Bourdarios se décompose de la façon suivante :

Entreprise	Base HT	TVA
Bourdarios	32 478,55	6 495,71
Getech (*)	7 200,00	1 440,00
F & CO TP (*)	9 109,61	1 821,92
TOTAL		9 757,63

(*) Les entreprises Getech et F & CO TP ont été réglées par mandat administratif 24470 et 24471 en date du 10 décembre 2020.

Article 3- Montant total du protocole

Le détail des sommes dues par le département aux sociétés au terme de cet accord est le suivant :

- Bourdarios : 32 478,55 € HT soit 42 236,18 € TTC
- Altrad : 0 €
- GASPARINI PUIITS : 0 € :

Soit un total de :

42 236,18 € TTC

Article 4- Renonciation à recours

Les parties renoncent irrévocablement ou le cas échéant se désistent de toute réclamation, instance et action ayant pour cause directe ou indirecte des faits et l'opération exposés au préambule.

Article 5 – Effets du présent protocole de transaction

Les parties conviennent que le présent protocole de transaction vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du code civil et revêt en conséquence l'autorité de la chose jugée en dernier ressort, ne pouvant être critiquée, même par suite d'une erreur de droit.

Le présent protocole met un terme au litige né du désaccord entre les parties.

Article 6 – Exécution

Le présent protocole prendra effet dès sa signature par les parties concernées.

Article 7 – Litiges – interprétation

Tous différends découlant de l'application et/ou de l'interprétation du présent protocole transactionnel ou en relation avec celui-ci seront soumis au Tribunal Administratif de Toulouse.

Fait en quatre exemplaires originaux.

A _____, le

Pour l'entreprise Bourdarios

A _____, le

Pour le conseil départemental de Tarn et
Garonne

A _____, le

Pour l'entreprise Gasparini puits

A _____, le

Pour l'entreprise Altrad